



## PAIEMENT DE LA CVO FARINE INTERCEREALES

En application de l'accord interprofessionnel relatif au financement des actions techniques  
et de promotion de la filière céréalière

N° déclarant :

Société :

Nom du Responsable :

Adresse :

En cas de changement d'adresse ou de dénomination, ou d'erreurs dans les informations ci-dessus, cocher cette case et compléter le cadre 4 au verso

### Déclaration trimestrielle

Campagne

- Période du

Quantités de farines panifiables livrées en tonnes, destinées au marché français  
(cf. rubriques état FranceAgriMer n°8 : lignes 20 à 23 et 52 à 54)\*

Mois	Tonnages Farine
Total en tonnes	

\* Ligne 20 : Boulangerie et pâtisserie artisanale

Ligne 21 : Boulangerie - pâtisserie industrielle

Ligne 22 Atelier de boulangerie - pâtisserie grande surface

Ligne 23 : Secteur public

Ligne 52 : Fabricant de pré-mixes ou mixes prêts à l'emploi

Ligne 53 : Fabrication de pré-mixes ou mixes prêts à l'emploi

Ligne 54 : Négociant en farine

Montant net à verser à Intercéréales :  €

Pour le :

#### Modalités de paiement (voir au dos)

Virement N°  du  Banque

Chèque N°  Banque

Cocher cette case si la société a cessé définitivement toute activité de meunerie ou d'introduction/importation de farine, et renvoyer le formulaire à INTERCEREALES

A  le  Signature   
Nom et qualité du signataire   
Téléphone